



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 20190329\_7**

**OBJET :** Modification du tableau des emplois permanents et non permanents de la Commune

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **05 AVR. 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	24
Procuration	6
Votants	30
Abstention	0
<b>Exprimés</b>	<b>30</b>

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars à dix-sept heures quarante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

**Absents – Représentés**

VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda  
KERBIDI Gérald représenté par MUSSARD Harry  
GRONDIN Jean Marie représenté par MUSSARD Rose Andrée  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
GEORGET Marilyne représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

YEBO Henri Claude ; HOAREAU Jeannick ; PAYET Yannis ; HOAREAU Sylvain ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte, ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEBRETON Blanche, 8<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 29 mars 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190329\_7**

**OBJET : Modification du tableau des emplois permanents et non permanents de la Commune**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

Le 27 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le tableau des emplois permanents et non permanents de la Commune et ce, conformément l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoient que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité survenue entre-temps et de la disparition progressive des contrats aidés, il conviendrait d'apporter des modifications au tableau des emplois permanents et non permanents.

Il est donc proposé :

- ✓ de compléter le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC
Délégué à la protection des données	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
Chef d'équipe électricité réseau	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1

- ✓ de modifier la catégorie et les grades de l'emploi de chef de projet « porte de parc » de Grand-Coude dans le tableau des emplois permanents :
  - Catégorie : B ou A
  - Grade mini : grade de base de toute filière de catégorie B
  - Grade maxi : attaché.
- ✓ et de compléter le tableau des emplois non permanents de la manière suivante :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Agent de salubrité (fossoyeur)	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Agent – Maison de veillées	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Ouvrier professionnel - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Ouvrier d'exécution - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		
Electricien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Coordonnateur CLSPD	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter les compléments et les modifications au tableau des emplois permanents et non permanents tels que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20161227\_20 du 27 décembre 2016,

**Vu** la note explicative de synthèse n°7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 24**

**Pour : 30**

**Représentés : 6**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1 .-** COMPLETE le tableau des emplois permanents comme suit :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC
Délégué à la protection des données	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
Chef d'équipe électricité réseau	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1

**Article 2.-** MODIFIE la catégorie et les grades de l'emploi de chef de projet « porte de parc » de Grand-Coude dans le tableau des emplois permanents comme suit :

- o Catégorie : B ou A
- o Grade mini : grade de base de toute filière de catégorie B
- o Grade maxi : attaché.

**Article 3.-** COMPLETE le tableau des emplois non permanents comme suit :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Agent de salubrité (fossoyeur)	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Agent – Maison de veillées	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Ouvrier professionnel - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Ouvrier d'exécution - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		
Electricien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Coordonnateur CLSPD	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		

**Article 4.-** AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

